

Examen Agent Sportif – 2ème session FFBB

Mercredi 26 février 2020 de 14H à 16H

ATTENTION : Les réponses devront être inscrites sur la copie d'examen en indiquant clairement le numéro de la question correspondante

Question 1 :

Un club dont l'équipe NF3 fait entrer en jeu lors d'une rencontre officielle, une joueuse ne disposant pas du statut CF-PN. Ce club a déjà été sanctionné pour ce même motif au cours de la même saison pour son équipe NF3. Que risque-t-il ?

- a) Ouverture d'un dossier disciplinaire
- b) Match perdu par pénalité
- c) Pénalité financière de 200€
- d) Pénalité financière de 500€

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Question 2 :

Un joueur ayant toujours évolué en région parisienne signe son 1^{er} contrat professionnel avec un club de PROB. Quel est le montant de l'indemnité due à son association sportive d'origine ?

- a) 500€
- b) 1 500€
- c) 5 000€
- d) 10 000€
- e) 10% du montant de la rémunération du joueur

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Question 3 :

Deux clubs concurrents d'une même ville souhaitent unir leurs forces pour accéder en NM1 (l'un évolue en NM2 et l'autre en NM3). Ils souhaitent constituer une union. Pour quelle durée sera signée la convention d'union ?

- a) 1 an
- b) 2 ans
- c) 3 ans
- d) 4 ans
- e) Illimitée

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Question 4 :

Un arbitre transmet un rapport faisant état de propos discriminants à l'encontre d'un joueur lors d'une rencontre senior de championnat départemental, quel organe sera compétent pour ce dossier ?

- a) La Commission Fédérale de Discipline
- b) La Commission Régionale de Discipline
- c) Le Comité d'Ethique
- d) La Chambre d'Appel

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Question 5 :

Dans quelles divisions les clubs ont l'obligation de constituer un fonds de réserve ?

- a) LFB
- b) LF2
- c) NF1
- d) NM1
- e) NM2

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Question 6 :

Dans la liste suivante, quels sont les pays ayant signé les accords de Cotonou ?

- a) Seychelles
- b) Lybie
- c) Egypte
- d) République Dominicaine
- e) Mexique

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Question 7 :

Dans la liste suivante, quels sont les pays dont la fédération est affiliée à la FIBA EUROPE

- a) Albanie
- b) Ouzbékistan
- c) Arménie
- d) Turquie
- e) Turkménistan

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Question 8 :

Quel est le nombre minimal de contrats professionnels dont les clubs de Jeep Elite doivent justifier à compter de la veille de la première rencontre officielle ?

- a) 6
- b) 7
- c) 8
- d) 9
- e) 10

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Question 9 :

Quel est le nombre maximal de contrats professionnels homologués et qualifiés dont peuvent bénéficier les clubs de Jeep Elite et de LNB au cours d'une saison sportive ?

- a) 15
- b) 16
- c) 17
- d) 18
- e) 19
- f) 20

(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)

Question 10 :

Quelle est le salaire minimum applicable pour les entraîneurs principaux en PRO B pour la saison 2019/2020 ?

(Question à 0,25 point)

Question 11 :

Quel est le salaire minimum applicable pour les entraîneurs du centre de formation en Jeep Elite pour la saison 2019/2020 ?

(Question à 0,25 point)

Question 12 :

Un agent étranger, ressortissant d'un état non membre de l'union européenne ou non partie à l'accord sur l'espace économique européen, qui représente un joueur grec vous interroge après avoir appris qu'un club de Jeep Elite était en recherche d'un meneur de jeu « gestionnaire » correspondant au profil de son joueur :

- Que doit-il faire pour placer son joueur en France ?
- Quelle serait la conséquence s'il est établi dans un des états ou territoires considérés comme non coopératif au sens de l'article 238-0 du code général des impôts ?

Ce club de Jeep Elite souhaite recruter ce meneur grec en supplément de son effectif actuel (hors remplaçant médical). Ledit club à la lutte pour le maintien ne pourra se qualifier pour les play-offs. Les parties peuvent-elles convenir que le terme du contrat sera le 6 mai, dernier jour de la saison régulière de Jeep Elite ? Pourquoi ?

Finalement, ce meneur grec n'a pu signer avec le club de Jeep Elite. Qualifié pour les play-offs de PRO B, le club de Rouen a le malheur de perdre sur blessure son meneur titulaire dès le 1^{er} match des ¼ de finales des play-offs de PRO B. Le joueur sera blessé jusqu'au terme de la compétition. Le joueur grec peut-il être qualifié pour le compte du club de Rouen ? Pourquoi ?

(Question à 2 points)

Question 13 :

Vous représentez un jeune joueur qui est actuellement sous convention de formation et sous contrat stagiaire avec un club de Jeep Elite. Le contrat du joueur se termine au 30 juin.

- Le joueur vous interroge sur la date butoir à laquelle le club doit lui proposer un premier contrat professionnel pour éviter qu'il s'engage librement avec un autre club ?
- Le joueur, incertain sur son avenir sportif mais très attaché à la région, vous interroge sur la durée maximale du contrat que son club formateur peut lui proposer. Que lui répondez-vous ?
- Le joueur, inquiet de son potentiel temps de jeu s'il signe un premier contrat professionnel avec son club formateur, vous interroge sur les règlements de la LNB concernant l'éligibilité des joueurs sous premier contrat professionnel pour prendre part au championnat espoir. Que lui répondez-vous ?
- Le joueur a finalement signé son premier contrat pro avec le club formateur. Il ne joue pas beaucoup, comme il le redoutait. Il vous interroge sur les dates butoir pour être prêt en PRO B. Que lui répondez-vous ?

(Question à 1,5 point)

Question 14 :

Vous êtes l'agent d'un entraîneur qui effectue sa première saison en qualité d'entraîneur principal au sein d'un club de Jeep Elite. Son contrat de travail avait été conclu pour une période d'une saison sportive. Les parties entrent en négociations pour une prolongation éventuelle du contrat susvisé. Pour plusieurs raisons, l'entraîneur souhaite prolonger son contrat pour une période d'un an seulement.

- Est-ce envisageable ?
- Pourquoi ?
- Quelle pourrait-être sa meilleure option compte tenu de son souhait de prolonger pour une durée d'un an ?

(Question à 0,75 point)

Question 15 :

Les parents d'un joueur mineur évoluant en Guadeloupe sont sollicités pour le recrutement de leur fils par un club de métropole. Le club leur a expliqué les documents à joindre à la demande de mutation pour ce cas spécifique. Quels sont-ils ?

(Question à 1,25 point)

Question 16 :

Les Joueurs d'Intérêt Général (JIG) peuvent évoluer dans les divisions inférieures à la LF2/NM1 sous certaines conditions. Quelles sont les conditions cumulatives à respecter pour être considéré comme un JIG ?

(Question à 0,75 point)

Question 17 :

La convention signée entre une association support et une société sportive, assurant la gestion de l'équipe LFB, arrive à son terme. Les parties signataires conviennent de ne pas la renouveler. L'association sportive souhaite récupérer la gestion de l'équipe LFB. Que devra t'elle reprendre à son compte pour que les droits sportifs de LFB ne soient pas déçus ?

(Question à 1 point)

CAS PRATIQUE 1

Un joueur américain est sous contrat avec un club chinois. Il souhaite quitter le pays au plus vite du fait de la pandémie de coronavirus. Un accord est trouvé pour signer un contrat avec le club de Strasbourg IG. Le joueur restera, en théorie, au moins 4 mois sur le territoire français.

- Quelles sont les pièces à fournir à la LNB pour que le contrat du joueur soit homologué et que le joueur soit qualifié ?

Le joueur vous interroge également sur la possibilité d'inclure dans son contrat une clause lui permettant de quitter le club à tout moment en cas de proposition de contrat émanant d'un club NBA.

- Selon vous, un document contractuel comportant une telle clause serait-il homologué par la Commission d'Homologation et de Qualification de la LNB ? (Motiver la réponse)

Le club de Strasbourg souhaite que le joueur soit qualifié pour la rencontre du Samedi 29 février 2020 à 20h.

- Quelle est la date butoir pour déposer le dossier complet pour que le joueur soit qualifié pour cette rencontre ?

Le club de Strasbourg et le joueur sont très satisfaits de leur collaboration. Ils souhaitent prolonger leur collaboration contractuelle pour 3 saisons sportives. Le club et le joueur souhaitent inclure une clause prévoyant que chaque partie peut mettre un terme au contrat au bout de chaque saison sportive.

- Que répondez-vous au club et au joueur et pourquoi ?

Après une saison sportive éreintante, le joueur est en congés le 27 juin. Le club souhaite faire reprendre l'entraînement collectif le 20 juillet. Le joueur estime que cela fait peu de vacances et vous interroge sur le dispositif conventionnel de congés.

- Que lui répondez-vous et pourquoi ?

(Cas pratique à 5 points)

CAS PRATIQUE 2

Malgré plusieurs changements de joueuses au cours de la saison (12 joueuses professionnelles recrutées), un club de LFB est classé 10^{ème} après la 5^{ème} journée retour du championnat (phase 1). Son président vous interroge sur la formule de compétition des play-downs, les équipes qui y participant, les modalités d'établissement du classement final et la ou les équipes reléguée(s) en LF2 ?

- Que lui répondez-vous ? (Détailler la réponse)

Le Président du club souhaite absolument éviter cette perspective et se qualifier pour une Coupe Européenne au terme de la saison. Il vous demande :

- Combien d'équipes seront qualifiées pour une Coupe Européenne au terme de la saison ?
- Comment sont déterminées les équipes qualifiées en Euroligue et celles en Eurocoupe ?

Pour atteindre cet objectif, il souhaite recruter une ou plusieurs joueuses professionnelles supplémentaires jusqu'à la fin de la saison. Il souhaite connaître l'ensemble des règles d'autorisation à participer relatives à ces recrutements, notamment :

- Combien de joueuses peut-il recruter ?
- Jusqu'à quand ?
- Peut-il les recruter alors qu'elles évoluent avec un autre club de LFB ?
- Quelles sont les 3 conditions nécessaires à la délivrance de l'autorisation à participer ?

Finalement, le club réussi à se maintenir sportivement en LFB, mais l'absence de qualification en Coupe d'Europe entraîne le désengagement de nombreux partenaires. Il fait l'objet de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire le 01 juin.

- Quelles seront les conséquences sportives sur son engagement pour la saison suivante ?
- Quel organe sera compétent pour se prononcer ?

(Cas pratique à 5 points)